

BUDGET GENERAL 2009/ MODIFICATIONS D'INSCRIPTIONS BUDGETAIRES

Madame le Maire,

Expose à l'Assemblée qu'il convient d'envisager certaines modifications d'inscriptions budgétaires, en vue de l'achat de terrains bâti et non bâti.

La vente de biens immobiliers permet l'acquisition de ces nouveaux biens.

Propose la décision modificative N°1 – BUDGET GENERAL – suivante :

Section d'Investissement

Recettes

Chapitre n° 024 (produits des cessions et d'immobilisations) + 212.000

Dépenses

Chapitre n° 21 (immobilisations corporelles) + 212.000

Section de Fonctionnement

Dépenses

Chapitre n° 011 (charges à caractère général) + 40.000

Dépenses

Chapitre n° 022 (dépenses imprévues) - 40.000

Précise que chacune des deux sections reste équilibrée en dépenses et en recettes

Demande l'avis de l'Assemblée.

Le Conseil Municipal,

Où l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, à l'exception de MM. Hubert ZEKRI, Christian ALDEGUER, Adriana PARRA, Jack VERRIEZ, Sylvie FOULON, Richard CIAPPARA, Alexia RIGOLET qui s'abstiennent :

Adopte la modificative N°1 – BUDGET GENERAL.